



REPUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le

ID : 077-217704949-20260401-DELIB2026\_0024-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  24/03/2026
Date d'affichage  01/04/2026
Nombre de conseillers :  En exercice.....23  Présents.....21  Votants.....23
Réf : 2026-022  Objet : <b>DESIGNATION DES DELEGUES A LA CLTC (COMMISSION LOCALE DES TRANSFERTS DE CHARGES)</b>  Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 01/04/2026 et qu'elle a été rendue exécutoire le 01/04/2026  Le Maire,  A. MOMON

Le premier avril deux mille vingt-six à vingt heures trente,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etaient présents(es) : Pascale PALARD, Alain MOMON, Vanessa GANDON, Daniel DESSOGNE, Michel DOYEN, Valérie BOCQUEL, Mickael GUYONNET, Régine BRIOIS-BRAUN, Benjamin HOLOFFE, Marc JEGOU, Geneviève DARGNAT, Caroline CESNEUT, Tom MAHÉ, Patrice SAINTON, Brigitte GOUYON, Eric SAINT-SEBASTIEN, Laetitia GUISTEL, Baptiste TOINOT, Tiffany MINO, Hermann TYNDAL et Josiane PACHOLSKI formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés avec procuration :**

Gwenaelle ALBERTELLI pouvoir à Vanessa GANDON  
Elisabeth FRONTIN pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN

**Absent(s) :**

Secrétaire de séance : Tiffany MINO

Réf : 2026-022- DESIGNATION DES DELEGUES A LA CLTC (COMMISSION LOCALE DES TRANSFERTS D'E CHARGES)

Vu l'article L1609 nonies C alinéa IV du Code Général des Impôts, une Commission Locale des Transferts de Charges (CLETC) doit être créée entre la Communauté de Communes Moret Seine et Loing et ses communes membres ;

Considérant que la CLETC est chargée de procéder à l'évaluation des charges des compétences transférées afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la Communauté à ses communes membres.

Entendu monsieur le Maire,

- INFORMER l'assemblée délibérante que chaque commune membre doit disposer d'au moins un représentant ;
- PRECISER qu'il revient ensuite à chaque Conseil municipal de procéder, parmi ses membres, à la désignation de ses représentants et de nommer un délégué titulaire et un suppléant pour représenter la commune.

Sont élus à l'unanimité :

- Délégué Titulaire : Alain MOMON
- Délégué Suppléant : Daniel DESSOGNE

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 01/04/2026

Le Maire, Alain MOMON



Secrétaire de séance : Tiffany MINO